

Annexe indicative au Contrat de séjour de la résidence Les Chênes du Quesnoy

Tarifs fixés – Hébergement complet

Dépôt d'une provision pour la personne hébergée :

Provision correspondant à 30 jours de frais d'hébergement et ticket modérateur :

- 1834,50 euros (chambre individuelle)
- 1667,40 euros (chambre double)

Frais d'hébergement : (à compter du 1^{er} mars 2018)

Tarifs journaliers d'hébergement fixé par le Conseil Départemental du Nord :

	Moins de 60 ans	Plus de 60 ans
Chambre individuelle	69 ,85 euros	55,71 euros
Chambre double	69,85 euros	50,14 euros

Frais liés à la perte d'autonomie : (à compter du 1^{er} mars 2018)

Ticket modérateur fixé par le Conseil Départemental du Nord :

- GIR 5 et 6 : 5,44 euros